



Municipalité  
**Jorat-Mézières**

CP | 1084 Carrouge

## Préavis N°09/2020

### De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 26 octobre 2020

Réf. : 1.10.101.02 / vp

### Demande de crédit pour l'achat de la parcelle RF N°4005 à Mézières

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'opportunité d'acquérir la parcelle N° RF 4005, actuellement propriété de l'Etat de Vaud, d'une surface de 1'773 m<sup>2</sup>, pour le prix de Fr. 175'000.--. Celle-ci est située en plein centre de Mézières, plus précisément « Derrière la Cure ». Cette parcelle, actuellement en zone constructible, sera affectée, avec le nouveau plan général d'affection (PGA), en zone de verdure.

Il y a lieu de relever que c'est le Canton qui a proposé à la Commune un éventuel achat de cette parcelle. Tenant compte de cette proposition l'étude d'une solution dans le PGA a permis à M. Patrice Guenat, Syndic, d'engager des négociations constructives avec les responsables du dossier auprès de l'Etat de Vaud. Les négociations ont d'ailleurs trouvé une issue favorable puisque que ces derniers ont confirmé, par courrier daté du 7 octobre 2020, le prix négocié.

Cet achat, à un prix intéressant aujourd'hui, permettra à la Commune de la valoriser à moyen-long terme, soit pour son propre usage, soit en la réaffectant en zone constructible. Au vu de sa situation privilégiée au centre bâti de la localité de Mézières, une possible revente dans quelques années permettra une plus-value pour les législatures futures. A noter qu'en cas d'accord du Conseil communal, la proposition de vente, établie par le service de la Direction de l'immobilier et du foncier DIF, restera réservée à la décision finale du Conseil d'Etat

#### Conclusions

Fort de ce qui précède, la Municipalité vous engage, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières,  
dans sa séance du 3 décembre 2020,  
vu le préavis municipal N°09/2020 ,  
entendu le rapport de la commission des finances,  
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

#### décide

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'acheter la parcelle RF 4005 à Mézières ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 175'000.-- ;
- de financer cet achat par la trésorerie courante ou par recours à un emprunt si nécessaire.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :

La Secrétaire :

Patrice Guenat

Valérie Pasteris

**Municipal responsable** : M. Patrice Guenat, Syndic

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 octobre 2020.